

AVIS DE VACANCE

EXPERT NATIONAL DETACHE A LA COMMISSION EUROPEENNE

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulé du poste:**  (DG-DIR-UNITE) | **ESTAT/B/1** |
| **Direction générale : Direction :**  **Unité :** | **ESTAT**  **B - Méthodologie; Diffusion; Coopération dans le Système statistique européen**  **B1 - Services relatifs aux données et métadonnées ; Standards statistiques**  **Martina HAHN** [**Martina.Hahn@ec.europa.eu**](mailto:Martina.Hahn@ec.europa.eu)  **+352 4301 35031** |
| **Chef d’unité : Adresse e-mail :** |
| **Téléphone :** |
| **Nombre de postes disponibles** | **1** |
| **Catégorie**  **Date d’entrée en fonctions sou Durée initiale souhaitée** | **Administrateur (AD)**  **3. trimestre 2023**[**1**](#_bookmark0)  **2 an(s)1** |
| **Lieu d’affectation :** | □ **Bruxelles**  **Luxembourg**  **Autre : …….** |
| **Particularités :** |  **Avec indemnités**  **Sans frais** |
| **Cet avis est également ouvert**   * **aux pays AELE suivants :**    **Islande**  **Liechtenstein**  **Norvège**  **Suisse**   * + **Accord AELE-EEE in-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège)** * **aux pays tiers suivants:** * **aux organisations intergouvernementales suivantes:** |

|  |  |
| --- | --- |
| **1** | **Nature des fonctions :** |
| Nous offrons un poste stimulant basé sur la standardisation et la modernisation du processus opérationnel des statistiques européennes dans l'unité B1 d'Eurostat : Services relatifs aux données et métadonnées ; Standards statistiques.  Sous la supervision du chef d'équipe de l'unité, le candidat sera impliqué dans de multiples processus opérationnels statistiques, dans des projets de remaniement concernant la mise en œuvre de SDMX et d'autres standards, et sera amené à promouvoir l'utilisation de l'infrastructure informatique SDMX, ainsi que les outils informatiques permettant d'améliorer/rationaliser les processus opérationnels statistiques.  Ces projets sont organisés dans le cadre du Système Statistique Européen (SSE) et/ou de manière conjointe avec des partenaires internationaux tels que l’ONU ou l’OCDE. Les services à fournir requièrent une étroite collaboration avec les unités de production d’Eurostat, avec les autres membres du SSE, avec les partenaires | |

1 Les précisions liées à la date de prise de fonction et à la durée du détachement sont données à titre indicatif uniquement (article 4 de la décision END).

internationaux et/ou avec les autres parties prenantes actives dans ce domaine d’activité (par exemple, les groupes de travail relatifs à SDMX).

Il sera également attendu de la personne dont la candidature sera retenue qu’elle participe à des réunions au nom d’Eurostat, qu’elle prépare des documents de travail, qu’elle promeuve et présente les résultats obtenus et qu'elle contribue aux ateliers et séminaires portant sur SDMX.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **2** | **Qualifications requises :** |  |
| 1. Critères d’éligibilité   Les critères d'éligibilité doivent être obligatoirement remplis par l’END afin d’être détaché auprès de la Commission. Par conséquent, le candidat qui ne remplirait pas un ou plusieurs de ces critères serait automatiquement éliminé de la procédure de sélection.   * + Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;   + Ancienneté de service : avoir une ancienneté d'au moins un an auprès de son employeur, c'est-à-dire être employé depuis au moins un an par un employeur éligible au sens de l'article 1 de la décision END, sur base contractuelle ou statutaire;   + Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer. L'END ressortissant d'un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie d'une langue de l'Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui lui sont confiées.  1. Critères de sélection Diplôme :    * diplôme universitaire ou    * formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent   dans le(s) domaine(s) des Statistiques, de l’Informatique, de la Sociologie et/ou de l'Économie Expérience professionnelle :   * Solide expérience en matière de modélisation des données statistiques et de conception des processus de production statistiques * Expérience en matière de rédaction de documents de travails et de réalisation de présentations en anglais * Les compétences et savoir-faire suivants seraient également considérés comme un atout   :   * + Expérience dans la standardisation / harmonisation des processus statistiques et des glossaires / vocabulaires statistiques   + Expérience pratique de l'utilisation du standard SDMX et des outils SDMX   + Expérience dans la coordination et gestion des projets de standardisation internationaux.   Langue(s) nécessaire(s) pour l’accomplissement des tâches : La principale langue de travail de l'unité est l’anglais. | |  |
|  |

|  |  |
| --- | --- |
| **3** | **Soumission des candidatures et procédure de sélection** |
| Les candidats doivent envoyer leur candidature sous format **CV Europass** (<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/curriculum-vitae>) en français, anglais ou allemand **uniquement à la Représentation Permanente / Mission diplomatique de leur pays auprès de l'UE**, qui transmettra les candidatures aux services de la Commission compétents dans les délais fixés par ces derniers. **Le non respect de cette procédure ou l’introduction des délais supplémentaires invalidera automatiquement la candidature.** Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d'autres documents (tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes et attestations d'expérience professionnelle,…). Ces documents leur seront demandés, le cas échéant, à un stade ultérieur de la procédure de sélection.  Les candidats seront informés du suivi de leur candidature par l'unité concernée. | |

|  |  |
| --- | --- |
| **4** | **Conditions du détachement** |
| Les détachements sont régis par la **décision de la Commission C(2008)6866 du 12/11/2008** relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END). Le texte de cette décision est disponible sur [http://ec.europa.eu/civil\_service/job/sne/index\_fr.htm.](http://ec.europa.eu/civil_service/job/sne/index_fr.htm)  L'END restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement. Il restera également couvert par la sécurité sociale nationale durant son détachement.  Sauf pour les END sans frais, des indemnités de séjour peuvent être versées à l'END qui en remplit les conditions conformément à l'article 17 de la décision END.  Durant le détachement, l'END sera soumis aux obligations de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêt prévues par les articles 6 et 7 de la décision END.  Toute déclaration incomplète ou fausse pourra entraîner le refus de la candidature. | |

|  |  |
| --- | --- |
| **5** | **Traitement des données à caractère personnel :** |
| Toute mise en œuvre de la procédure de sélection, de détachement et de fin de détachement des END aura pour effet le traitement, par les services compétents de la DG HR, du PMO, de la DG BUDG et de la DG concernée par le présent avis, de données à caractère personnel relatives à l'END, sous la responsabilité du chef de l'unité HR.B4. Ce traitement est basé sur la décision de la Commission relative aux END et est soumis au Règlement (CE) No 45/2001 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2000 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions et organes communautaires et à la libre circulation de ces données.  Les données des END seront conservées pendant 10 ans à compter de la fin du détachement (2 ans pour les END dont la candidature n’a pas été retenue ou a été retirée).  Le droit d’accès des personnes aux données les concernant, ainsi que de rectification de ces données, peut être exercé auprès du Responsable du traitement, conformément à l’article 13 du règlement relatif au traitement des données à caractère personnel. À tout moment, les candidats ont la possibilité de saisir le Contrôleur européen de la protection en envoyant un courriel à [edps@edps.europa.eu.](mailto:edps@edps.europa.eu)  À l'attention des candidats des pays tiers : vos données à caractère personnel peuvent être utilisées aux fins des vérifications nécessaires. Plus d'informations à l'adresse :  [http://ec.europa.eu/dgs/personnel\_administration/security\_fr.htm.](http://ec.europa.eu/dgs/personnel_administration/security_fr.htm) | |